

Comptabilité générale

Comptabilisation des amortissements

Ce cours vous est proposé par Céline AVERSENG, Maître de conférences, IAE de Montpellier et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée de l'activité.

Année	VNC début de période	Amortissement	VNC fin de période
N	45 000,00 €	375,00 €	44 625,00 €
N+1	44 625,00 €	9 000,00 €	36 625,00 €
N+2	35 625,00 €	9 000,00 €	26 625,00 €
N+3	26 625,00 €	9 000,00 €	17 625,00 €
N+4	17 625,00 €	9 000,00 €	8 625,00 €
N+5	8 625,00 €	8 625,00 €	- €

1. Selon le tableau d'amortissement, la valeur d'origine du bien s'élève à **45 000 €**.
2. Le bien en question est amorti selon la méthode de :
 - a. L'amortissement linéaire (constant)
 - b. L'amortissement dégressif
3. Le bien a été acheté et mis en service le 1^{er} janvier de l'année N.
 - a. Vrai (Feedback : si cela avait été le cas, le 1^{er} amortissement aurait été de 9000€)
 - b. Faux
4. Le montant de l'amortissement à comptabiliser la 1^{ère} année sera de **375 €**.
5. Quand un bien est totalement amorti, sa VNC est égale à 0.
 - a. Vrai
 - b. Faux

6. Quelle sera l'écriture de comptabilisation de l'amortissement de l'année N ?

31/12/N

681		Dotation aux amortissements (DAP)	375	
	281	Amortissement de l'immobilisation		375
		<i>Amortissement immobilisation xxx</i>		

Références

Comment citer ce cours ?

Comptabilité générale, Céline Averseng, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.